	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire à destination des étudiants pour l'organisation des examens et concours en présentiel du semestre d'automne	Date : 4 janvier 2022 Version n° 2

Le protocole sanitaire « organisation des espaces d'examens et concours dédiés aux étudiants » du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévoit la mise en place de mesures au niveau de l'accueil des étudiants et de l'organisation des épreuves et ce afin de garantir l'application des gestes barrières.

Tout manquement à l'ensemble des consignes décrites ci-après pourra conduire à l'exclusion par le responsable de la salle d'examen ou de concours.

1. CONSIGNES EN CAS DE CONTAMINATION, DE CONTACT AVEC UNE PERSONNE INFECTEE

Suite à l'avis rendu par le Haut conseil de la Santé publique (HCSP) le 31 décembre 2021 (avis relatif aux mesures d'allègement de la stratégie d'isolement social et professionnel), le Gouvernement a décidé de faire évoluer les durées d'isolement et de quarantaine à compter du 3 janvier 2022. Vous devez donc vous reporter au tableau ci-dessous afin de vérifier si vous êtes autorisé ou pas à vous rendre aux épreuves.

Statut vaccinal	... vous êtes testé positif	... Vous êtes cas contact
Schéma vaccinal complet	<ul style="list-style-type: none"> – isolement de 7 jours – isolement levé au bout de 5 jours si test (PCR ou antigénique) négatif le 5^{ème} jour et en l'absence de symptômes depuis 48 heures 	<ul style="list-style-type: none"> – pas d'isolement – test (PCR ou antigénique) le jour même – autotest à J+2 et J+4
Schéma vaccinal incomplet	<ul style="list-style-type: none"> – isolement de 10 jours – isolement levé au bout de 7 jours si test (PCR ou antigénique) négatif le 7^{ème} 	<ul style="list-style-type: none"> – isolement de 7 jours – test (PCR ou antigénique) à la fin de l'isolement

A noter : le test antigénique permet d'obtenir un résultat plus rapidement qu'un test PCR.

La notion de « schéma vaccinal complet » s'apprécie de la manière suivante :

- jusqu'au 15 janvier, le schéma vaccinal complet correspond à deux doses. La règle des sept mois pour la 3^{ème} dose s'appliquera à partir du 15 janvier à toutes les personnes âgées de plus de 18 ans ;
- à partir du 15 février, les délais vont évoluer : il faudra effectuer un rappel quatre mois après la deuxième dose pour avoir un schéma vaccinal complet.

Suite à l'évolution de l'épidémie et aux différentes mesures prises par le Gouvernement, vous devez consulter le site : <https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/#introduction>

Il convient de transmettre par mail un justificatif d'absence (**certificat d'isolement et/ou certificat médical**) à votre service de scolarité dans un **déla**i de **5 jours ouvrables**.


Au regard de l'augmentation des contaminations, les délais de délivrance des justificatifs du statut contact par les services de l'assurance maladie (CPAM) sont plus importants.

Toute absence justifiée (en lien avec la COVID-19) transmise dans les délais impartis permet à chaque étudiant de bénéficier d'épreuves de substitution. Une information plus complète vous sera adressée par votre service de scolarité et de nouvelles convocations envoyées.

2. JUSTIFICATIONS POUR VOUS RENDRE A VOTRE EPREUVE ECRITE OU ORALE

Vous devez vous munir des justificatifs suivants pour vous rendre à votre épreuve écrite ou orale :

- un titre d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) ;

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire à destination des étudiants pour l'organisation des examens et concours en présentiel du semestre d'automne	Date : 4 janvier 2022
		Version n° 2

- la convocation adressée par votre service de scolarité. A noter : une convocation par courriel dont l'expéditeur et le contenu permettant d'en établir l'authenticité peut être présenté.

3. ARRIVEE SUR LE CAMPUS

Lors de votre arrivée sur le campus, il vous est demandé :

- de porter votre masque et de vous munir si possible d'un flacon de gel hydro alcoolique ;
- de respecter l'heure indiquée sur votre convocation ;
- de suivre le balisage au sol ou sur les murs dès lors que vous serez dans le bâtiment ;
- de respecter la distanciation d'un mètre dans la file d'attente.

4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Afin de permettre le bon déroulement de votre épreuve, il vous est demandé :

- de présenter votre carte étudiante ou votre pièce d'identité de manière visible et à distance ;
- de vous munir d'un stylo personnel (émargement et copie) ;
- d'être en possession du matériel nécessaire à votre composition (aucun échange de matériel n'est autorisé entre les étudiants) ;
- de vous nettoyer les mains avec du gel hydro alcoolique mis à votre disposition sur les tables en début de rangée ;
- de vous installer à votre place ;
- **de changer votre masque personnel en mettant le masque FFP2 qui vous a été remis par les surveillants.** A noter : le masque FFP2 peut être porté durant 8 heures. Si vous avez d'autres épreuves sur une même demi-journée ou journée (sans avoir dépassé les 8 heures), il vous est demandé de conserver votre masque FFP2 ;
- de garder vos effets personnels à proximité ;
- de nettoyer la tablette informatique avec une lingette désinfectante en cas de composition sur tablette.


La distribution des sujets sera assurée par les enseignants et/ou personnels en charge de la surveillance de votre examen. En fin d'épreuve, ceux-ci vous présenteront une bannette dans laquelle vous devrez déposer votre copie.

La sortie de la salle ou de l'amphithéâtre est échelonnée et sans croisement d'étudiants. Il vous est demandé, avant de quitter la salle d'examen, de bien récupérer vos effets personnels et d'utiliser les poubelles pour jeter vos brouillons, etc. En cas de sortie prématurée soit après une heure de composition, vous devrez faire signe aux surveillants en restant à votre place, vous placerez votre copie dans la bannette présentée.

A noter :

Durant la composition tout étudiant désirant se rendre aux toilettes sera accompagné, devra porter son masque (y compris dans les toilettes) et devra se laver les mains à l'eau et au savon et utiliser du gel hydro alcoolique avant de continuer à composer.

En cas de signes évocateurs de la covid-19 durant votre épreuve, vous devez impérativement faire signe aux surveillants. Vous serez accompagné dans une salle dédiée et pris en charge afin d'évaluer si vous êtes autorisé à poursuivre votre composition.

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire à destination des étudiants pour l'organisation des examens et concours en présentiel du semestre d'automne	Date : 4 janvier 2022
		Version n° 2

5. RESTAURATION

La prise de repas dans les salles d'examens n'est pas autorisée.

La consommation de boissons et de denrées alimentaires n'est possible que dans les restaurants universitaires, les cafétarias et les self-services. **En conséquence, la consommation de boissons et de denrées alimentaires n'est pas autorisée dans les espaces informels de l'établissement et à proximité des distributeurs automatiques.**

7. PORT DU MASQUE

Sur l'ensemble des campus, le port du masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments ainsi qu'à l'extérieur.